

Validation des demandes de sorties d'inventaire 2023 (réformes et cessions) pour l'établissement

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n°2012-2046 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°30-2016 du conseil d'administration en date du 29 avril 2016 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président ou à la présidente de l'UBS ;*

La réglementation de la comptabilité publique prévoit que les procédures de réforme des biens mobiliers appartenant à un établissement public doivent faire l'objet d'un vote par le conseil d'administration, ainsi que les cessions.

Pour rappel, un appel d'offres a été lancé en 2023 pour procéder à fiabilisation des inventaires physiques et comptable sur 3 ans des biens mobiliers de l'établissement.

Au titre de 2023, la fiabilisation a concerné les sites de Lorient - Saint Maudé et Ploemeur soit environ 30 % des biens mobiliers et s'est traduit par une mise au rebut d'immobilisations.

En sus, en application des procédures mises en place depuis le 1^{er} janvier 2014, les référents inventaire de l'établissement ont effectué des demandes de réforme dans le logiciel d'inventaire physique Gestimmo. Ces sorties proposées concernent soit des biens absents, soit des biens obsolètes dont la destination est la destruction. Il s'agit surtout de matériel informatique et scientifique ainsi que de vidéoprojecteurs.

Le montant total des sorties liées aux réformes et aux cessions sur l'exercice 2023 est, en valeur brute, de 926 284 € pour l'UBS et de 82 680 € pour la Fondation.

En valeur nette comptable, ce montant est de 20 853 € pour l'UBS et de 32 640 € pour la fondation et ce, alors que :

- 1/ le montant des financements restant à reprendre est, pour l'UBS, de 7 350 € et de 13 600 pour la Fondation ;
- 2/ dans le cadre des cessions à titre onéreux, des recettes liées à des ventes de 2 véhicules ont été constatées pour 4 017 €.

Le coût pour l'établissement de sorties d'inventaire au titre de 2023 s'élève ainsi à 9 486 € pour l'UBS et à 19 040 € pour la Fondation.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les réformes et cessions au titre de l'exercice 2023 détaillées en annexe.

Documents en annexe :

- Tableau des sorties d'inventaire 2023 UBS
- Tableau des sorties d'inventaire 2023 Fondation

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	19
Membres en exercice :	Pour :	19
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 mars 2024

